

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

Etaient présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric et GOHIER Cindy adjoints, VIAUD Alain, BOUYER Stéphane, LEGRAIS Jean-Pierre.

Etaient absents : Mr THIBAUT Alain et Mme JUVIN Virginie, Mr GUÉNARD Jérôme (excusés), Mme GAILLARD Jennyfer.

Secrétaire de séance : Mme GOHIER Cindy

ORDRE DU JOUR

- Projet de recomposition de la salle avec extension.
- Extension du service commun Administration du Droit des Sols.
- Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- Orientations budgétaires.
- Questions diverses :
 - A) Organisation du repas des Aînés.
 - B) Petits travaux sur bâtiments communaux.
 - C) Réflexion sur un éventuel aménagement de la Place de l'Eglise (plantations, bancs etc...).
 - D) Fleurissement de l'entrée de l'agglomération.

VALIDATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL.

1) Projet de recomposition de la salle avec extension : Suite à une rencontre avec le Trésorier le 29 octobre, ce dernier ne s'oppose pas à ce projet. Il souhaite faire le bilan de l'année 2016 très rapidement afin de se projeter comptablement sur 2017 en tenant compte de l'excédent 2016 et des restes à réaliser. Le projet serait financé par un prêt relais du montant total de la TVA soit environ 90 000 €, qui est supportée par la collectivité au paiement des factures. Ce prêt relais établi sur une durée de 2 ans ferait l'objet du paiement des intérêts uniquement et le capital serait remboursé au terme des deux ans, lorsque l'Etat paierait la TVA à la collectivité.

Ensuite pour le coût des travaux restant à financer, on peut espérer obtenir des subventions ; le reste à charge pourrait être financé par de l'autofinancement sur les deux exercices (2017 et 2018) et le solde par un prêt. Un prêt de 100 000 € (avec une seule annuité trimestrielle) se soldera dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

En 2019, un prêt de 150 000 € (assainissement) s'achèvera ainsi qu'en 2020 pour le même montant (lotissement).

Par ailleurs Mr MISÉRIAUX a à nouveau établi un estimatif en modifiant l'implantation du parvis et de la rampe d'accès (moins haut) d'où une économie d'environ 5 000.00 €. Cette dernière mouture se chiffre à 591 500 € TTC (incluant tous les travaux, les aléas pour 10 % soit 41 000 €, les différentes missions ainsi que les honoraires d'architecte).

Par ailleurs, la demande de subvention près de la Région va être formulée dès maintenant avec ces nouveaux chiffres.

2) Extension du service commun Administration du Droits des Sols : Par délibération en date du 10 mars 2015, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un service commun pour instruire les autorisations d'urbanisme de ses 19 communes membres.

La mission de ce service commun a été étendue aux 7 communes de la Communauté de Communes du Secteur de Derval en instaurant entre elles et le service commun de la Communauté de Communes du Castelbriantais, une délégation bilatérale de la mission d'instruction s'apparentant à une prestation de services.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les 26 communes bénéficiant de ce service intégreront un même ensemble intercommunal, la Commune de Communes Châteaubriant-Derval.

Dès lors, considérant que les mêmes dispositions financières s'appliquaient aux communes membres du service commun et aux communes qui y étaient liées par une délégation bilatérale, il vous est proposé de modifier le périmètre du service commun en y intégrant les 7 communes du Secteur de Derval.

Conformément à l'article 12 de la convention constitutive de ce service commun, la nouvelle convention induite par cette modification de périmètre devra faire l'objet d'une adoption tant par le Conseil Communautaire que par les 26 conseils municipaux des communes du périmètre concerné.

Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le Conseil Municipal décide :

- 1 - d'autoriser l'extension du service commun aux 26 communes de la nouvelle Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,
- 2 - D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la nouvelle convention à intervenir.

3) Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Plusieurs décrets sont parus en 2015 portant création du régime indemnitaire aux corps d'adjoints administratifs, aux corps de secrétaires administratifs, aux corps d'adjoints techniques, aux corps d'attachés d'administration. Ce nouveau régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2017 sous réserve de l'avis du Comité Technique (du centre de gestion) est en quelque sorte modifié ; il se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis : la NBI, les indemnités pour travail de nuit, dimanche ou jour férié, les indemnités pour travail supplémentaire ou astreintes, la prime de fin d'année (avantage acquis avant 1984) et les dispositifs compensant les pertes de pouvoirs d'achat. Les bénéficiaires sont les attachés, les secrétaires, les rédacteurs, les adjoints administratifs et techniques. Ce nouveau dispositif remplacerait ce qui se pratiquait jusqu'ici ; la dénomination est différente en revanche les montants sont inchangés.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'instaurer la prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel en remplacement de l'actuel régime indemnitaire mais sans en modifier les montants et d'autoriser Mr le Maire à prendre les arrêtés individuels respectifs pour chaque agent.

4) ORIENTATIONS BUDGETAIRES : Le budget 2017, en section d'investissement reprendra les restes à réaliser 2016 non exécutés à savoir : l'acquisition de terrain aux conjoints Tessier (3 549 €) ainsi que les honoraires de l'architecte (5000 €). A cela s'ajoutera le programme de la salle communale. Ce sont les seuls travaux à prévoir en 2017. Les recettes proviendront des économies réalisées sur 2016, du fonds de compensation de la TVA et de diverses subventions.

Plusieurs élus soulèvent l'idée de prévoir aussi quelques crédits pour l'aménagement du parking-aire de covoiturage au cimetière. Il sera tenu compte de cette remarque dans le projet de budget.

En fonctionnement, il y aura lieu de prévoir les travaux d'accessibilité dans le cadre l'agenda : la boulangerie et le cimetière. Par ailleurs les travaux de curages de fossés route de Ruigné seront payés sur l'exercice 2017 ; ceux n'étant pas terminés.

Questions diverses :

a) Organisation du repas des Aînés : Les repas seront fournis par le traiteur MOYON. Les élus arrêtent le menu. Il est prévu que le pain sera acheté au dépôt de Juigné ; Mr le Maire est chargé de l'achat des boissons. Des serveuses seront sollicitées pour seconder l'agent Tessier dans le service.

Les conjoints d'élus participant au repas des Aînés devront s'acquitter de la somme de 20 € (prix inchangé) par le biais d'un avis de sommes à payer établi par la mairie.

b) Petits travaux sur bâtiments communaux : 2017 sera une année liée à l'économie. Peu de travaux seront prévus sur les bâtiments communaux mais en revanche, il y aura lieu de prévoir l'aménagement des rampants au logement Froger (des devis de chez STEPHAN et DELAUNAY sont attendus pour début janvier).

Mme Civette a fait savoir près de la Mairie son souhait que le conduit de la cheminée soit sécurisé et que les travaux soient pris en charge par la mairie (sans changer l'insert), dans un souci d'économie de consommations d'électricité. Des devis seront demandés près de différents couvreurs afin de connaître le coût de ce chantier pour la prévision budgétaire.

Par ailleurs, l'actuel four dépendant de la cuisine aménagée était hors d'usage. Un nouvel appareil a donc été acheté chez BUT, « marque Candy » au prix de 179 €. Il relève du propriétaire de procéder au remplacement des appareils ménagers quand le logement est équipé d'une cuisine aménagée pourvue des appareils électriques. D'ailleurs il en va de sa responsabilité en cas de problèmes !.

c) Réflexion sur un éventuel aménagement de la Place de l'Eglise (plantations, bancs etc...) : Suite à la suppression de la cabine téléphonique, il serait peut-être judicieux d'envisager un aménagement de la

place de l'Eglise pour la partie ensablée et ceci à des coûts raisonnables : création d'un massif, mise en place d'agrégats, d'un banc, de bacs à fleurs etc... Les élus sont convaincus qu'il y a matière à l'aménager cette place. A chacun d'y réfléchir.

Autre question : est-il réellement nécessaire de réparer la fontaine « sanglier » en sachant que l'hiver il faudra purger le robinet en raison du gel et que les personnes désireuses d'obtenir de l'eau, peuvent en trouver dans les toilettes publiques au lavabo ? Après discussion, l'ensemble des élus est favorable à l'intervention d'un professionnel pour réparer le robinet poussoir.

d) Fleurissement de l'entrée de l'agglomération : Les 3 bancs sont fixés route de Châteaubriant ; pour quelques élus, deux bancs suffisaient !.

Mr le Maire suggère d'apporter une note colorée à ce site en y installant des bacs disponibles dans les couleurs « tomate », « pistache », « aubergine » ou « anthracite » diamètre 1 mètre, hauteur 1 mètre avec une contenance de 100 litres de terre (ils sont coniques) destinés à recevoir à la fois des essences vivaces et des fleurs de saison. Ils devront être fixés au sol avec des tirefonds pour éviter tout risque de vol ou de chutes par vents forts. Des devis ont été demandés près de Bricomarché et Gam Vert, ils se chiffrent respectivement à 539 € et 593 € TTC. Les élus souhaitent réfléchir la disposition de ces pots ; ils ne devront en aucun cas empiéter trop largement sur le trottoir afin de permettre la libre circulation des piétons, fauteuils etc. Reste aussi à définir le nombre à installer.

e) Décision modificative pour paiement solde travaux éclairage public : La mairie a payé le solde des travaux d'éclairage public pour le lotissement et la rue de la Mairie. Il manque 1 € pour payer ces factures ; il est suggéré de prélever 1 € sur le programme « acquisition de terrain consorts Tessier ».

Il serait souhaitable d'installer la seconde vitrine d'affichage (en dépôt à l'atelier technique) près des toilettes publiques.

Il est aussi évoqué l'idée d'améliorer l'ex-café en l'aménageant à moindre coût et en réalisant quelques peintures (notamment recouvrir la couleur « orange »).

Victoria DRUCKER assurera un stage à la mairie tout le mois de janvier 2017 ceci dans le cadre de ses études.

Une première réunion sur le sujet « communes nouvelles » aura lieu à ERBRAY le mercredi 18 janvier 2017 à 18 h 30 à la salle Berriau.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 17 janvier prochain à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.